

DECLARATION ORDER / ORDONNANCE DE DÉCLARATION

WHEREAS I, Jean-Guy Forgeron, Executive Vice-President of the Canadian Food Inspection Agency, under the delegated authority of the Minister of Agriculture and Agri-Food (the Honorable Lawrence MacAulay), believe that the disease, highly pathogenic avian influenza, exists in the area in Canada described in the schedule attached hereto.

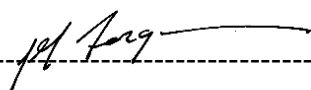
THEREFORE, I hereby declare, pursuant to subsection 27(1) of the *Health of Animals Act*¹, that the area described in the Schedule attached is a Primary Control Zone, effective the date below, in which I believe that highly pathogenic avian influenza exists.

Dated at Ottawa, Ontario this day of December 20, 2024, at 4:00 pm.

ATTENDU QUE, je, Jean-Guy Forgeron, premier vice-président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en vertu des pouvoirs délégués par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (l'honorable Lawrence MacAulay), estime que la maladie de l'influenza aviaire hautement pathogène existe dans la région du Canada décrite à l'annexe ci-jointe.

PAR CONSÉQUENT, je déclare, conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la santé des animaux*², que la région décrite à l'annexe ci-jointe est une zone de contrôle primaire, à compter de la date ci-dessous, dans laquelle j'estime que l'influenza aviaire hautement pathogène existe.

Daté à Ottawa, Ontario en ce jour du 20 décembre, 2024 à 16h00.



Jean-Guy Forgeron

Executive Vice-President of the CFIA

Premier vice-président de l'ACIA

¹ S.C. 1990, ch. 21.

² L.C. 1990, ch. 21.

Schedule

"Primary Control Zone for highly pathogenic avian influenza in the Province of Ontario – Declaration Schedule" described as:

The following area in the province of Ontario bounded by:

Geographical boundaries for:

Primary Control Zone 253 (PCZ-253)

Starting at the intersection of Road 74 and 33rd Line
Southeast on 33rd Line to 68th Rd
Northeast on 68th Rd to 37th Line
Southeast on 37th Line continuing as Foldens Line to Sweaburg Rd
Southwest on Sweaburg Rd to Jordan Line
Southeast on Jordan Line to Union Rd
East on Union Rd to Duffy Line
South on Duffy Line to Salford Rd
West on Salford Rd to Plank Line
Southeast on Plank Line to Ebenezer Rd
West on Ebenezer Rd to Culloden Line
South on Culloden Line to Mount Elgin Rd
West on Mount Elgin Rd to Pigram Line
South on Pigram Line to Gladstone Dr
West on Gladstone Dr to Putnam Rd
North on Putnam Rd to Crampton Dr
West on Crampton Dr to Elgin Rd
North on Elgin Rd to Dundas St
Northeast on Dundas St to Cobble Hills Rd
Northwest on Cobble Hills Rd to Road 74
Northeast on Road 74 to 33rd Line

Annexe

« Zone de contrôle primaire pour l'influenza aviaire hautement pathogène dans la province de l'Ontario - Annexe de déclaration » se décrit comme suit:

La région suivante de la province de l'Ontario est délimitée par :

Limites géographiques pour:

Zone de contrôle primaire 253 (ZCP-253)

À partir de l'intersection de la route 74 et de la 33e ligne

Vers le sud-est sur la 33e ligne jusqu'à la 68e route

Vers le nord-est sur la 68e route jusqu'à la 37e ligne

Vers le sud-est sur la 37e ligne, en continuant comme la ligne Foldens jusqu'à la route Sweaburg

Vers le sud-ouest sur la route Sweaburg jusqu'à la ligne Jordan

Vers le sud-est sur la ligne Jordan jusqu'à la route Union

Vers l'est sur la route Union jusqu'à la ligne Duffy

Vers le sud sur la ligne Duffy jusqu'à la route Salford

Vers l'ouest sur la route Salford jusqu'à la ligne Plank

Vers sud-est sur la ligne Plank jusqu'à la route Ebenezer

Vers l'ouest sur la route Ebenezer jusqu'à la ligne Culloden

Vers le sud sur la ligne Culloden jusqu'à la route Mount Elgin

Vers l'ouest sur la route Mount Elgin jusqu'à la ligne Pigram

Vers le sud sur la ligne Pigram jusqu'à la route Gladstone

Vers le l'ouest sur la route Gladstone jusqu'à la route Putnam

Vers le nord sur la route Putnam jusqu'à la route Crampton

Vers le l'ouest sur la route Crampton jusqu'à la route Elgin

Vers le nord sur la route Elgin jusqu'à la rue Dundas

Vers le nord-est sur la rue Dundas jusqu'à la route Cobble Hills

Vers le nord-ouest sur Cobble Hills Rd jusqu'à la route 74

Vers le nord-est sur la route 74 jusqu'à la 33e ligne